

COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU

SOULTZERLAND

HOFFEN, KEFFENACH, MEMMELSHOFFEN, RETSCHWILLER,
SCHOENENBOURG, SOULTZ-SOUS-FORETS, SURBOURG

COMMUNE DE

SOULTZ-SOUS-FORETS

Note relative au système d'élimination des déchets

REVISION N°1 APPROBATION

VU POUR ETRE ANNEXE
A LA DELIBERATION DU
6 septembre 2012

A HOHWILLER
LE

10 SEP. 2012



LE PRESIDENT

Charles GRAF

29, rue Principale
Altenstadt



B.P. 40081
67162 WISSEMBOURG CEDEX

Tél. : 03 88 54 84 00 – Fax. : 03 88 54 35 29

ATTESTATION

Il est certifié aux termes de la présente, que le SMICTOM du Nord du Bas-Rhin assure le service de collecte et de traitement des déchets ménagers pour le compte des communes adhérentes à la Communauté de communes du Soutzterland, soit celles de Hoffen (Leiterswiller, Hermerswiller), Keffenach, Memmelshoffen, Retschwiller, Schoenenbourg, Sultz-sous-Forêts (Hohwiller) et Surbourg.

Ce service est assuré au travers de collectes des déchets ménagers en porte à porte, dont l'une est spécifiquement consacrée au ramassage des déchets valorisables (collecte sélective du papier/carton, flacons plastiques, boîtes de conserve, aluminium et acier).

Une déchèterie aménagée à Sultz-sous-Forêts permet aux habitants de ces communes l'apport volontaire de divers matériaux recyclables ou non recyclables.

Un parc de vingt conteneurs à verre en apport volontaire équipe ces communes.

Les déchets ménagers pour leur part non valorisables économiquement et techniquement et ayant ainsi un caractère ultime, sont enfouis au Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux de Schaffhouse-près-Seltz/Wintzenbach.

La présente est établie à titre d'annexe sanitaire des déchets dans le cadre de l'élaboration d'un plan local d'urbanisme.

Fait à Wissembourg, le 2 décembre 2010

Le Directeur Général des Services,


Jean-Louis MARTIN